

Réouverture des établissements scolaires, à quelles conditions ?

Chères et chers collègues,

Nous espérons déjà vous trouver en pleine forme à l'issue de cette période de confinement.

La réouverture de nos établissements est encore très aléatoire. Nos quatre départements sont maintenus en « zone rouge » sur le plan sanitaire, comme l'a annoncé E. Philippe, ce jeudi 7 mai. La reprise des cours en collège le 18 mai est donc suspendue. La décision concernant la reprise en lycée est reportée en juin.

Le SNEP FSU reste opposé à la réouverture de l'ensemble des établissements scolaires dès le 11 mai. Cette décision de reprise, qui va à l'encontre des préconisations du conseil scientifique, nous apparaît comme dangereuse, prématurée et réalisée dans l'impréparation la plus complète. Vous pourrez retrouver toute notre argumentation sur les sites du SNEP et de la FSU. Nous participons également au sein de la FSU aux CHSCT départementaux et académique pour défendre nos positions.

En partant de l'hypothèse d'une reprise, le SNEP FSU de l'académie souhaite communiquer, vous informer et vous alerter sur un certain nombre de points :

Pendant la période de confinement, des vidéos-réunions départementales ou académiques (CHSCT, CDEN) ont eu lieu avec l'administration. Le SNEP et la FSU y ont défendu nos exigences : liens des 2 sites ci dessous.

[actualités site national SNEP](#)

[site FSU](#)

Une vidéo-audience aura lieu avec le recteur le 14 mai Nous en rendrons compte sur le site académique : <http://www.snepfsu-nancy-metz.net>

- **Nous devons obtenir toutes les garanties sanitaires pour protéger les personnels et les élèves** des risques de contamination avant toute réouverture d'un établissement quel qu'il soit. Dans chaque établissement, il faut exiger que les conditions de reprise soient abordées avant le retour des élèves dans le cadre d'une Assemblée Générale des enseignants ou d'un Conseil d'Administration. Soyons exigeants sur le protocole ministériel : aucun abaissement des exigences et règles de sécurité !

- **Les collègues dont la santé le justifie** ou qui ont dans leur famille (conjoint, enfants) des personnes à risque sont en droit d'être **dispensés de reprise sur présentation d'un certificat médical.**
- Concernant la décision de reprise des cours, et même si on la juge prématurée, **notre discipline doit prendre toute sa place.** De nombreuses associations et personnalités politiques s'emparent du sujet comme certains députés LREM pour proposer des activités périscolaires que le ministre a repris sous la forme des 2S2C (sport santé culture civisme). **Ce sont les professeurs d'E.P.S. qui sont les professionnels des apprentissages en E.P.S.** et nous ne pouvons pas accepter que d'autres s'emparent des activités physiques dans le cadre de l'école.
- **Notre rôle** est de **proposer des activités physiques aux élèves** qui en ont grand besoin après deux mois de confinement mais ce sera aussi de **permettre les échanges, de reconstruire des formes de sociabilisation** même à distanciation physique. Dans cette optique, nous conseillons à chaque équipe d'E.P.S. de définir les activités possibles en respectant scrupuleusement le protocole et en prenant en compte les conditions locales, notamment concernant les installations. Les conclusions de ces équipes d'E.P.S. devront être communiquées au chef d'établissement avant la reprise des cours.
- Il nous semble **inconcevable**, qu'au prétexte de se couvrir de risques potentiels, les chefs d'établissement envisagent d'imposer aux enseignants d'EPS autre chose que ce pour quoi ils ont été recrutés. **Les enseignants peuvent faire preuve de volontariat pour d'autres tâches mais ce n'est pas au chef d'établissement d'en décider seul.**

Nous restons à la disposition des collègues en cas de problème, d'incertitude sur la conduite à tenir, pour des renseignements, des échanges, des informations en provenance de vos établissements : s3-nancy@snepfsu.net. (vous pouvez également joindre cette adresse en faisant répondre à ce mail)

Ensemble, notre expertise est plus pertinente et nos exigences pour nos garanties professionnelles et pour l'EPS mieux assurées.

Cordialement, à bientôt

Pour le Bureau académique
Laetitia SOBAC, Patrick CHEVALLIER co-secrétaires académiques.